

# LA CRISE INSTITUTIONNELLE EN BELGIQUE : LIMITES DE L'INGENIERIE POLITICO- INSTITUTIONNELLE OU REVANCHE DES ETHNONATIONALISMES ?

## *INSTITUTIONAL CRISIS IN BELGIUM: LIMITS OF INSTITUTIONAL AND POLITICAL ENGINEERING OR REVENGE OF INSTITUTIONAL ETHNO- NATIONALISM?*

GERMAIN NGOIE TSHIBAMBE\*

### RESUME

En Juin 2010, la Belgique organise des élections au terme desquelles des difficultés surgissent entre les principaux partis politiques en ce qui concerne la formation du gouvernement fédéral. Liée à la délicate problématique de la « réforme institutionnelle de l'Etat », cette impasse conduit la Belgique à passer 540 jours sans un gouvernement fédéral. Au lieu de nous intéresser seulement à la recherche documentaire pour comprendre cette crise, nous avons voulu la compléter en recourant à une approche méthodologique de type qualitatif : nous nous sommes intéressé à interroger quelques Belges pour récolter un corpus des réponses qui sont en fait leurs représentations subjectives sur cette crise.

**MOTS CLES :** Crise politique. Représentations sociales. Ethnonationalisme. Belgique

### ABSTRACT

*In June 2010, Belgium organized elections after which difficulties arised between the main political parties as it concerned the formation of the federal government. Related to the prominent issue of "institutional reform of the State," this stalemate led Belgium to go through 540 days without a government. Instead of using only the literature to understand this crisis, we wanted to complete our grasping of the issue by using a qualitative methodological approach: we were interested in questioning some Belgians so as to collect a corpus of answers that are actually their subjective representations on this crisis.*

**KEY WORDS:** *Political crisis. Social representations. Ethnonationalism. Belgium*

---

\* Professor at the Department of International Relations, Faculty of Political, Social and Administrative Sciences University of Lubumbashi/Katanga, Democratic Republic of the Congo.  
E-mail : tshibambengoie@yahoo.fr

## INTRODUCTION

En Juin 2010, la Belgique organise des élections au terme desquelles des difficultés surgissent entre les principaux partis politiques en ce qui concerne la formation du gouvernement fédéral. Cette impasse est liée à la délicate problématique de la « réforme institutionnelle de l'Etat », cette expression traduisant la recherche des équilibres politiques et financiers en rapport avec l'articulation des pouvoirs entre les communautés linguistiques et l'Etat fédéral belge. Dès lors, pendant plus d'une année –pour le journaliste Jean-Pierre Stroobants, « l'échéance fatidique, et honteuse, des cinq cents jours sans premier ministre de plein exercice »<sup>1</sup> est redoutée par les dirigeants belges –la Belgique va passer 540 jours sans un gouvernement fédéral. Dans ce chassé-croisé, la Nouvelle Alliance flamande (N-VA) du côté flamand et le Parti Socialiste (PS) du côté wallon, deviennent les porte-étendards cristallisant les deux ethnonationalismes belges dont les conceptions opposées sur la fédéralisation se sont affrontées alors en ayant bloqué ou plutôt retardé la rapide formation du gouvernement belge. Ces deux ethnonationalismes, flamand et wallon, tout en mettant à rude épreuve les liens de solidarité et du contrat social de la Belgique, ont fragilisé le socle de la cohésion sociologique de cet Etat, donnant ainsi raison à Dexter, ce jeune Belge de 22 ans interrogé à Bruxelles en Juin 2011 qui disait : « La Belgique n'est pas une nation ; ce sont deux nations qui coexistent ; actuellement cette coexistence est mise à mal et ce, au détriment de l'Etat belge. »

Fondée en 1830 en tant qu'Etat, la Belgique a toujours été traversée par des frictions linguistiques. Selon Paul Ndiaye, un incident représentatif a lieu au cénacle du parlement belge le 13 janvier 1866 : « Le député Jean Delaet prête serment en flamand lors de la session de rentrée. Un mois après, ce député

---

1 Stroobants, Jean-Pierre, « Gouvernement belge : un nouveau compromis de bon augure », in *Le Monde*, 26 septembre 2011 online sur [www.monde.fr](http://www.monde.fr)

insiste sur les difficultés éprouvées par des Flamands attraités devant des juges qui ne parlaient que le français<sup>2</sup> ». Le « In Vlanderen vlaamsch » que l'on collait partout où se voyaient des affiches en langue française date des années 1886<sup>3</sup>. Que l'on ne se méprenne pas : l'impasse institutionnelle au niveau fédéral n'a pas entamé la capacité de la Belgique en tant que système global politique organisé de fonctionner pour satisfaire aux demandes sociétales : ce fonctionnement effectif est solidement assis sur un appareillage institutionnel complexe qui sait bien articuler des paliers différents de l'organisation administrative et politique au niveau des communautés linguistiques, des régions et de Bruxelles. Ainsi lorsque l'archevêque anglican à la retraite, Desmond Tutu plaisante, en recevant Kris Peeters, ministre-président flamand en visite en Afrique du Sud, le 26 août 2011, avec cette question : « Votre pays a-t-il déjà un gouvernement ? Peut-être n'en a-t-il pas besoin ? »<sup>4</sup>, des médias ont repris en commentant la dernière question présentée dans une assertion affirmative, « le peuple belge ne semble pas avoir besoin d'un gouvernement », il a à la fois raison et tort. La raison n'en est qu'apparente car la non-formation d'un gouvernement fédéral a beaucoup trainé cette fois-ci créant une situation exceptionnelle où le pays va être gouverné par des ministres démissionnaires, les grandes décisions d'Etat ne pouvant être prises formellement que sous le mode contourné du régime « des affaires courantes ». Ainsi, l'intervention de la Belgique dans l'opération de l'OTAN en Libye a lieu sous ce gouvernement intérimaire. Le tort du prélat Sud-Africain, prix Nobel de la paix, est à la hauteur de l'incompréhension de la complexité du système politique fédéral belge. Cette complexité se déchiffre par la multiplicité

---

2 Ndiaye, Paul, *Léopold II*, Bruxelles, s.d., p.116.

3 Ndiaye, P., *op.cit.*, p.261.

4 Voir [www.rtf.be/info/belgique](http://www.rtf.be/info/belgique) sur la visite de Kris Peeters en Afrique du Sud, accès le 09 juillet 2012

des institutions situées à des paliers différents, ce qui conduit par exemple à trouver six gouvernements fonctionnant dans Bruxelles-capitale. Par ailleurs, cette complexité se déchiffre par des performances économiques réalisées par la Belgique malgré la crise : elle n'a pas été mal cotée par des agences de notation –malgré leur nervosité et impatience, et des investissements étrangers n'ont pas cessé de frapper à sa porte. En 2009, son rating financier a été de « A1 » ; il l'est resté ainsi en 2010, 2011 et 2012. En 2009, son stock d'investissements directs entrants fut évalué à 748 110 millions de USD (+18,13%)<sup>5</sup>. Elle s'en est sortie avec des bonnes performances après la crise.

En fait, face à cette impasse, de fortes mobilisations populaires se sont exprimées. Ainsi, outre des concerts de masse anti-séparatistes organisés ou encore des soirées-manifestes soutenues ou non par des syndicats de deux côtés de la frontière linguistique, en janvier 2011, une manifestation citoyenne apolitique réunissant plus de 40 000 personnes dans les rues de Bruxelles exprime le ras-le-bol devant les coups fourrés des politiciens conduisant à un surplace quant à la formation du gouvernement fédéral<sup>6</sup>. Des campagnes de dialogue entre les deux communautés ont été organisées dans les milieux des médias flamands et wallons pour créer des ponts. Sans aller jusqu'à dire qu'il y aurait un divorce entre le bas et le haut en Belgique, l'évidence fut la persistance des blocages au niveau des négociations politiques pour la réforme institutionnelle de l'Etat. Gontran, un professeur belge, de 61 ans, interrogé nous disait ceci : « L'après-élection a été souvent un moment critique en Belgique. Dans le passé, on ne constituait pas aisément de gouvernement fédéral après une semaine. Cela prenait du temps, du temps. Mais l'impasse actuelle a pris trop de temps. » Nous

---

5 Voir Boniface, Pascal, (sous la direction de), *L'année stratégique 2010*, Paris, Dalloz & IRIS, 2009, p.143.

6 Dirckx, Paul, *La concurrence ethnique. La Belgique, l'Europe et le néolibéralisme*, Broissieux, Editions du Croquant, 2012, P.219-22

partons de cette impasse pour jeter un regard qui nous aide à comprendre la chirurgie politique et institutionnelle que la Belgique a mise en place pour construire son système fédéral. Dans les années 90, le système fédéral belge était présenté comme un modèle complexe réussi. Peut-on en dire la même chose aujourd'hui ? Pourquoi les responsables des partis politiques belges ne se sont-ils pas entendus facilement pour former le gouvernement fédéral ? Quelles sont les idées-forces sous-jacentes qui nous aideraient à comprendre le craquement dont la Belgique a été l'objet ? L'identité belge existe-t-elle ? Ou bien existe-t-elle sous un mode multiple fragmenté ?

Il existe une littérature abondante qui est publiée depuis lors sur cette crise<sup>7</sup>. Au lieu de nous intéresser seulement à la recherche documentaire pour conduire cette réflexion, nous allons la compléter en recourant à une approche méthodologique de type qualitatif : nous nous sommes intéressé à interroger quelques Belges pour récolter un corpus des réponses qui sont en fait leurs représentations subjectives sur cette crise. Représentations subjectives, en fait représentations sociales tout court dont Jodelet donne cette définition : une représentation sociale « n'est ni le double du réel, ni le double de l'idéal, ni la partie subjective de l'objet, ni la partie objective du réel. Elle est le processus par lequel s'établit leur relation<sup>8</sup> ». En reprenant les mots de Théodore Trefon, il s'agit d'une « approche subjective et personnelle qui nous plonge dans la découverte des sentiments intimes (des Belges) et des multiples réalités sociales qu'ils vivent<sup>9</sup> ». Contrairement à l'analyse de Zamora qui entend faire comprendre la crise belge à

---

7 Voir entre autres Dirkx, Paul, op. cit. ; Zamora, Daniel, « La crise belge vue par les médias », Acrimed, 4 mai 2011 (<http://www.Acrimed.org/article3586.html>) et le numéro spécial de *Courrier International*, n° 1035 du 2 au 16 septembre 2010 et Magnette, Paul, *Grandeur et misère de l'idée nationale. Entretien avec Jean Sloover*, Liège, Luc Pire Editions, 2011.

8 Jodelet, D. cité par Valence, Aline, *Les représentations sociales*, Bruxelles, Editions de Boeck, 2010, p.34.

9 Trefon, Theodore, *Parcours administratifs dans un Etat en faillite.*, p. 46.

travers ce qu'en disent les médias<sup>10</sup>, nous avons voulu l'interpréter à partir de ce qu'en savent et ce qu'en disent quelques sujets belges.

Dans ce cadre, à la suite de trois séjours en Belgique, au mois de Février 2011, en Juin 2011 et en mai 2012, nous avons eu, à Bruxelles, à Namur et à Anvers, des entretiens avec des Belges en prenant soin de tenir compte de l'identité néerlandophone, francophone et bruxelloise des sujets interrogés. Nous avons également interviewé des Belges à Lubumbashi : il s'agit des visiteurs en mission de court séjour en RDC. C'est cette somme des subjectivités discursives qui nous aident à comprendre le fonctionnement des identités en Belgique et leur impact sur la lecture de la réalité politique sur ce qui s'est passé dans leur pays en rapport avec cette question de la difficile constitution du gouvernement. Nous avons tenu compte de l'intégration du genre dans cet échantillon qui est constitué de plus des jeunes que des vieux. Même si l'opinion, sur laquelle nous nous appuyons dans cette recherche, n'est, comme le disait Michel Foucault, que « l'écume des structures plus profondes<sup>11</sup> », il importe de reconnaître qu'elle peut nous servir de fil d'Ariane dans cet exercice subjectif de décodage de ce qui déroule dans ce pays dont « le passé qui ne passe pas<sup>12</sup> » a des rebondissements donnant une trajectoire particulière à cet Etat multinational. Dans le dernier chapitre de son livre, Paul Dirckx émet une considération qui vaut la peine d'être citée : « Il n'y a pas longtemps, se souvenant de la boutade poétique de Bertolt Brecht, l'écrivain néerlandophone Erwin Mortier écrivait que "la Belgique devient peu à peu un pays dont les dirigeants cherchent à élire le bon peuple, et non l'inverse". Il n'a pas tort. A ceci près que ce phénomène n'est pas récent, mais remonte à très loin. Et qu'il relève d'une tradition

---

10 Voir Zamora, D., *art.cité*.

11 Foucault, Michel, cité par Freccero, Carla, *Queer/Early/Modern*. Durham: Duke University Press, 2005, p .35

12 Magonette, Paul, *op. cit.*, p.61

politico-économique violente méconnue comme telle et qui, à ce titre, a tout à craindre d'être soumise à l'analyse scientifique<sup>13</sup> ». Ce pays spécial ne nécessite-t-il des outils spéciaux pour l'analyser, loin des chemins méthodologiques auxquels on est souvent habitué ?

Les hypothèses de cette réflexion, en forme de trois paliers, sont les suivantes : au premier palier, les difficultés que la classe politique belge a éprouvées en cette période de crise pour se doter d'un gouvernement fédéral traduit les limites de l'ingénierie politico-institutionnelle qui a permis à partir de 1970 de générer la fédéralisation de ce pays, cette régionalisation de l'Etat belge étant appelée à gérer « des ressentiments et de conflits qui ont alimenté l'histoire longue de la Belgique<sup>14</sup> ». Au deuxième palier, ces limites sont exacerbées sur le fond de la montée de l'ethnonationalisme flamand qui se profile sous le mode d'une revanche pour en finir avec le monopole et la prédominance de la Wallonie et du français en Belgique. L'ethnonationalisme flamand qui se manifeste à travers la N-VA et son leader Bart De Wever se ressourcement actuellement à la prospérité économique de la Flandre à côté d'une Wallonie perçue pauvre. « La Flandre est devenue trop riche ; trop vite et l'émancipation flamande a été tellement réussie que la Flandre n'a plus besoin du modèle néerlandais », dit Luc Devoldere<sup>15</sup>. Mais que l'on prenne garde de ne pas tomber dans un holisme méthodologique pour considérer tous les Flamands comme partageant les mêmes points de vue ou sont unis. Francis Van de Woestyne l'écrit bien à propos : « les Flamands, même ceux qui ont voté pour la N-VA, ne sont pas, dans leur très grande majorité, des séparatistes (...) Car, et l'on s'en rend compte de jour en jour, les Flamands, contrairement à

---

13 Dirx, Paul, *op.cit.*, p.224.

14 Vandermotten, C., La crise de l'Etat belge,

15 Cité par Fralon, José-Alain, « De Louvain aux Fourons. La Flandre à mille temps », in *Courrier International*, n° 1035 du 2 au 16 septembre 2010, p.VIII.

l'image véhiculée, ne sont pas unis. Il y a plus que des nuances institutionnelles entre le séparatisme pur et dur de la N-VA, le confédéralisme du CD&V et le fédéralisme de coopération de Groen ! »<sup>16</sup>. Au troisième palier, on prête à Charles de Gaulle de regretter qu'il ne verrait pas de son vivant le retour de la Wallonie à la France, mais se consolait à l'idée que les élites belges se chargeraient elles-mêmes de détruire leur État<sup>17</sup>. Cette mécanique de l'autodestruction de l'État belge par sa classe politique se ressource à un ethno libéralisme qui vide l'État belge au profit des instances supranationales de l'Union européenne et des instances ethnonationales des communautés et des régions. Ces trois paliers d'hypothèses vont être confirmés par des corpus des réponses de certains de nos interviewés.

Trois points structurent ce texte. Dans un premier point, nous présentons l'évolution institutionnelle de la fédéralisation de la Belgique ; dans un deuxième point, nous analysons les élections de 2010 et la montée de la fracture entre la NV-A et le PS. Le troisième moment nous conduit à procéder à des mises en récit de la crise politique en Belgique. Ces mises en récit dégagent deux tendances dans l'explication de cette crise : la première ligne de lecture lie cette crise aux limites de l'imagination politique de la classe politique belge tandis que la deuxième lecture insiste sur la revanche du nationalisme flamand. Le dernier point est la conclusion.

## **EVOLUTION DE LA FEDERALISATION DE LA BELGIQUE**

L'évolution institutionnelle de la Belgique déroule un jeu d'actions qui participent à deux logiques. La première logique constitutive de la première plage de cette histoire est celle de la

---

16 Van de Woestyne, Francis, « Séparatisme. Mais que cherche vraiment De Wever ? », in *Courrier International*, n° 1035, du 2 au 8 septembre 2010, p. VI.

17 Welkenhuyzen, Jean Van, « Le problème belge vu par Charles de Gaulle », in *Revue générale*, novembre 1983, pp.33-49.



consolidation de l'Etat belge portée par le peuple belge, peuple qui devait persévérer dans son être sur l'échiquier européen après le Congrès de Vienne de 1815. « Etat-tampon », « Etat vivant sous le statut de neutralité », « Etat devant survivre face aux menaces supposées d'annexion de la France et de la Prusse », tels sont des qualificatifs collés à ce nouvel Etat (Ndiaye, s.d.), la Belgique devenait le creuset manifestant l'espace de déploiement des nationalités, un principe qui avait le vent en poupe en Europe après la fin des guerres napoléoniennes. Le peuple belge devait exister en assumant son identité dans une altérité qui renvoyait à leur ancien pays colonisateur, la Hollande. Ce premier moment a mobilisé le peuple belge à se forger un nouveau destin. Ce peuple s'est vu octroyer un souverain étranger qu'il a accepté de gaieté de cœur. Flamands et Wallons avaient besoin d'un Etat : ils se sont immergés dans le moule étatique dans la monarchie constitutionnelle. Cette plage historique va de 1830 à 1914. La deuxième plage est celle qui commence dans la conjoncture de la première guerre mondiale. Cette deuxième plage porte sur le devant de la scène la frontalité entre Flamands et Wallons dont l'expression manifeste est la naissance du mouvement flamand (« le Vlaams-nationalisme »).

La dynamique de cette deuxième plage est bien peinte par Christian Vandermotten comme il écrit :

Durant la Première Guerre mondiale, la tendance la plus radicale du mouvement flamand (les « maximalistes ») profite de l'occupation allemande et participe au Conseil des Flandres, créé en 1917 par l'occupant. Après la guerre, au-delà de l'euphorie nationale engendrée par la victoire, le mouvement frontiste va donner un nouvel essor au mouvement flamand. L'instauration du suffrage universel masculin en 1919 accentue encore le poids politique des revendications flamandes, même si les élites fonctionnent toujours en français pour la plupart. Mais le mouvement flamand va toutefois pouvoir s'appuyer progressivement sur une nouvelle bourgeoisie capitaliste flamande émergente, distincte du grand capitalisme national historique. Une grande victoire symbolique du mouvement flamand, politiquement portée par la loi du nombre,

sera la flamandisation intégrale de l'Université de l'Etat de Gand en 1930, l'Université catholique de Louvain ayant pour sa part créé des enseignements en néerlandais à partir de 1911. De la sorte, les élites politiques flamandes elles-mêmes vont progressivement se néerlandiser et relayer les revendications flamingantes. Celles-ci étaient cependant encore modérées à l'époque, puisqu'elles portaient sur l'égalité des langues et proposaient un bilinguisme généralisé en Belgique, que les francophones ont refusé en 1932, y voyant une atteinte à leurs privilèges, entre autres en termes d'accès à la fonction publique : les Flamands connaissaient, du moins à l'époque, mais c'est encore partiellement le cas, bien mieux le français que les francophones ne maniaient ce qu'ils considéraient comme un dialecte de paysans (Vandermotten, 2007).

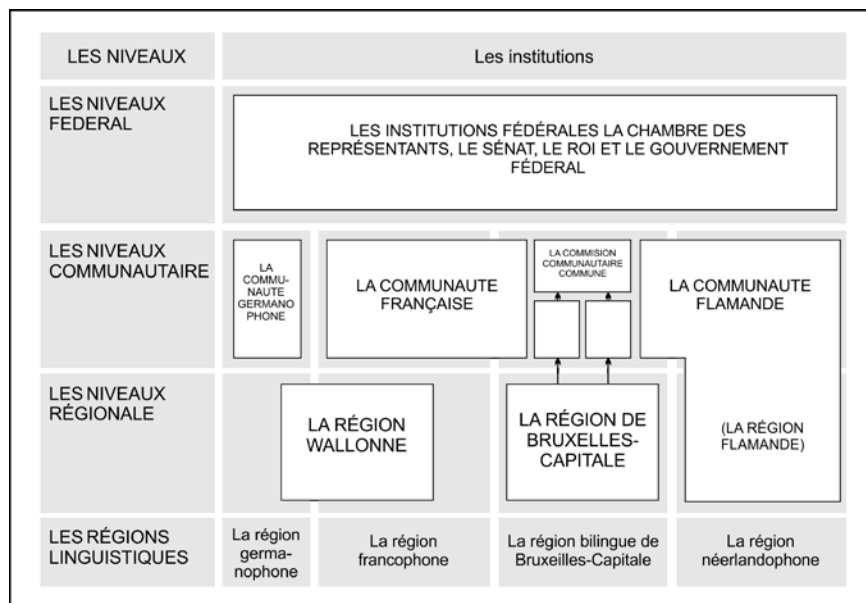
Le prolongement du mouvement flamand opposé au mouvement wallon dont les rivalités portent sur la recherche de l'autonomie culturelle va conduire sur le plan juridique à la mise en œuvre de la fédéralisation de la Belgique qui passe de la forme d'un Etat unitaire à celle d'un Etat fédéral. Que nous nous situions sur le plan culturel ou sur le plan juridique, une évidence s'impose : la discontinuité dans la forme de l'Etat devient le marqueur qui dessine les séquences de l'histoire de la Belgique. A cet égard, il y a lieu de dire que la constitution de la Belgique du 7 Février 1831 a subi plusieurs révisions. En rapport avec la recherche de l'instauration d'un Etat fédéral, l'historiographie constitutionnelle rappelle que des révisions importantes ont commencé en 1970 et il en y a eu cinq jusqu'en 2001. C'est en 1993 que la forme fédérale de l'Etat est adoptée. L'article premier de la Constitution belge déclare aujourd'hui : « La Belgique est un État fédéral qui se compose des communautés et des régions ». La rencontre des revendications d'autonomie culturelle par les Flamands et des revendications d'autonomie économique par des Wallons a maintenu l'unité de la Belgique en scindant l'organisation de la vie politique à travers l'inscription sur des listes électorales selon une vision binaire entre les Flamands et les Wallons. Les partis politiques belges n'ont pas d'assise nationale, mais au contraire régionale (ou linguistique). Ainsi par exemple,

il y a le parti écologiste wallon et le Groen!, le parti écologiste flamand. Cette division binaire dans l'organisation des partis politiques ne reflète-t-elle pas le fond divisionniste de la Belgique dont les deux composantes essentielles sont en passe de perdre la patience de vivre ensemble ?

Le fédéralisme belge est assis sur un socle territorial, mais cette territorialité prend des lignes de fracture linguistique, culturelle et économique. A cet égard, la Belgique, dans son élan de mettre en œuvre le fédéralisme, est constituée de deux types d'entités fédérées complexes, d'une part trois entités (communautés) linguistiques, la communauté flamande, la communauté française et la communauté germanophone, d'autre part trois régions, la Flandre, la Wallonie et Bruxelles capitale. Ces entités fédérées fonctionnent sur la base d'un dispositif institutionnel complexe qui fait exister plusieurs gouvernements locaux au niveau des communautés linguistiques et des régions. En fait, la Communauté germanophone a pour territoire celui formé par la « *région de langue allemande* » qui est constituée par la partie de la Région wallonne où se trouve concentrée la minorité germanophone. Par contre, la compétence des deux autres communautés (les Communautés française et flamande) est élargie à la fois sur un territoire qui leur est propre de manière évidente et dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Le tableau n°1 représente ainsi les quatre niveaux où fonctionnent des diverses institutions. La mécanique institutionnelle en Belgique fonctionne selon des mécanismes destinés à assurer le traitement égal de chaque communauté, y compris au niveau fédéral. Parmi ces mécanismes, il suffit d'en citer trois comme (i) la règle de l'adoption de certaines lois (dites spéciales) en matière institutionnelle à la majorité dans chaque groupe linguistique (art. 4 de la Constitution) ; (ii) la parité linguistique au sein du conseil des ministres fédéral, et (iii) la parité dans la haute fonction publique fédérale et dans les plus hautes juridictions.

**TABEAU N°1: NIVEAUX ET INSTITUTIONS EN BELGIQUE**



Source : Vandermotten, C. *art.cité.*

L'autonomie et l'égalité, les compétences exclusives et l'équipollence des normes ainsi que la liberté d'action sur la scène internationale, tels sont des principes participant à la régulation institutionnelle de la mécanique fédérale de la Belgique. Il sied de noter que les relations entre les entités fédérées et les relations de celles-ci avec l'État fédéral se caractérisent par l'autonomie et l'égalité. Les entités fédérées possèdent ainsi leurs propres exécutifs (gouvernements) et parlements (conseils) dont la composition et le fonctionnement sont réglés par la Constitution, les lois de réformes institutionnelles, et, accessoirement, par les entités fédérées elles-mêmes dans le cadre de l'autonomie constitutive qui leur est reconnue.

En rapport avec le deuxième couple des principes, disons que chaque entité fédérée a reçu un certain nombre de compétences exclusives qui leur ont été attribuées par la Constitution. De même

chaque entité peut, à travers des lois spéciales et parfois des lois ordinaires, adopter des normes qui sont, en vertu de l'équipollence des normes, situées au même rang hiérarchique que la loi fédérale. En principe, il n'y a pas de compétences concurrentes, et les compétences résiduelles appartiennent à l'État fédéral. La Constitution prévoit que ce principe peut être inversé si certaines conditions se réalisent (celles-ci ont cependant peu de chances de se réaliser). L'article 35 de la Constitution prévoit néanmoins que l'État fédéral dispose de compétences d'attribution et les entités fédérées de compétences résiduelles, cette disposition est actuellement dénuée de portée. Les normes portent le nom de *décret*, sauf dans le cas de la Région de Bruxelles-Capitale, où on parle d'*ordonnances*.

Le fédéralisme belge prévoit depuis 1993 que les entités fédérées (régions, communautés) ont le droit de régler, pour leurs matières, la coopération internationale - y compris la conclusion des traités. Cette liberté d'action connaît quelques limitations qui ont relativement peu d'impact. Trois axes peuvent être relevés à cet égard : (i) l'entité fédérée doit tenir le fédéral au courant du projet de traité ; (ii) le Gouvernement fédéral peut empêcher la signature du traité si la région ou la communauté traite avec un État qui n'est pas reconnu par la Belgique, et (iii) le pouvoir fédéral peut se substituer à une Région si celle-ci manque à ses obligations.

Nous allons aborder dans le point suivant des considérations sur les élections législatives de 2010 et les résultats obtenus par les principales formations politiques en Belgique.

## **LES ELECTIONS DE 2010 ET LA MONTEE DE LA FRACTURE ENTRE LA NV-A ET LE PS**

Les élections législatives fédérales se déroulent après quatre ans. Ainsi, depuis 1987 la séquence de l'organisation de celles-ci respectée donne d'observer qu'il y a six échéances

comme le démontre le tableau n°2. L'organisation anticipée de ces élections en 2010 au lieu de 2011 provient de l'éclatement de la coalition gouvernementale et la démission du Premier ministre Yves Leterme à la suite des négociations tortueuses sur les problèmes de Bruxelles-Hal-Vilvorde (BHV) et la réforme de l'Etat. Par ces élections, le pays a dû renouveler, un an avant la fin de la législature en cours, les 150 membres de la Chambre des représentants et les 71 sénateurs.

**TABLEAU 2 : DATES D'ORGANISATION DES ÉLECTIONS EN BELGIQUE**

Élections législatives      1987 · 1991 · 1995 · 1999 · 2003 · 2007 · 2010

Aussi bien au niveau de la Chambre des représentants que du sénat, deux partis politiques s'imposent en position utile : il s'agit de la Nieuw-Vlaams Alliantie (N-VA), une formation flamande et le Parti socialiste (PS) du côté wallon. Le premier parti a obtenu 27 sièges tandis que le deuxième parti en a obtenu 26. Egalement au sénat, la N-VA a obtenu 14 sièges, le PS 13 sièges. Après des élections, Bart de Wever a déclaré : « La N-VA a gagné les élections aujourd'hui. Nous avons obtenu 30% des voix (en Flandre). Nous sommes le plus grand parti de Flandre. »<sup>18</sup> Le tableau 3 présente le poids respectif des formations politiques au sein de la chambre des représentants belge.

---

18 Cité par Michail Roparz, « Triomphe des séparatistes flamands aux élections belges », in <http://www.franceinfo.fr/monde-europe-triomphe-des-separatistes-flamands-aux-elections-belges-454249-14-15.html> accédé le 22 novembre 2011

**TABEAU 3 : POIDS ET SIÈGES À LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS EN BELGIQUE**

Partis politiques	Suffrages en %	Nombre des sièges
Nieuw-Vlaamse Alliantie (N-VA)	17,40	27
Parti socialiste (PS)	13,71	26
Christen-Democratisch en Vlaams (CD & V)	10,85	17
Mouvement réformateur	9,28	18
Socialistische Partij Anders (sp.a)	9,24	13
Open Vlaamse Liberalen en Democraten (Open VLD)	8,64	13
Vlaams Belang	7,76	12
Centre démocrate humaniste	5,53	9
Ecolo	4,80	8
Groen!	4,38	5
Lijst Dedecker (LDD)	2,31	1
Parti populaire	1,29	1
Autres	4,84	0
Total	100	150

Source: Elections en Belgique, données constituées à partir des informations trouvées sur le site du gouvernement belge. in [www.belgium.be/fr/la\\_belgique/pouvoirs\\_publics/democratie/el](http://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/democratie/el) et [www.lalibre.be](http://www.lalibre.be).

En raison de cette configuration du poids des partis politiques, la formation d'une coalition gouvernementale s'imposait tandis que les questions prioritaires autour desquelles devaient porter les négociations se profilaient entre autres autour de la réforme de l'Etat belge, des finances publiques et des questions techniques concernant la situation de « BHV », l'arrondissement électoral et judiciaire qui comprend Bruxelles et une partie de sa périphérie, que les Flamands souhaitent scinder pour en rattacher une partie à la Flandre<sup>19</sup>. La formation d'un gouvernement fédéral a trop trainé de pied : elle a vu défiler plus de huit personnalités politiques. Ce carnaval s'est manifesté par le recours à des énoncés discursifs aussi différents les uns des autres comme « préformateur », « informateur », « formateur », « clarificateur »<sup>20</sup>, « médiateur royal », « informateur sur le plan royal » ou « négociateur royal ». Ainsi de Juin 2010 à Mai 2011, la fresque des personnalités chargées de la mission de former le gouvernement fédéral en Belgique est marquée par des séquences suivantes : Bart de Wever (BDV) devient le premier informateur du gouvernement quatre jours après les élections, soit le 17 juin 2010. En juillet 2010, Elio Di Rupo est nommé préformateur, rôle qu'il va jouer jusqu'à fin Août 2010. Le mois de septembre voit la nomination de deux personnalités, respectivement le président du sénat et le président de la chambre des représentants, MM. Danny Pieters (N-VA) et André Flahaut (PS) comme médiateurs pour des négociations qui n'aboutissent pas. Au même mois, M. Marcourt (PS) et Jambon (N-VA) vont présider le « high level group », un groupe composé de neuf politiciens qui travaillent sur la réforme de la loi de financements. En Octobre, le Roi donne à BDW la mission de rapprocher les sept partis de la préformation, une mission qui va échouer. A partir du mois d'octobre, M.

---

19 Voir Michail Roparz, art. cit,

20 Je voudrais remercier Philippe Renders, étudiant finaliste en Sciences politiques à la VUB pour la recherche documentaire faite sur cette question.



Vandelanotte (SP.a) est nommé « médiateur royal » et se penche sur la réforme de la loi de financements des institutions de l'Etat. Jusqu'en janvier 2011, « la note » qu'il prépare minutieusement avec les experts de la Banque Nationale et du Bureau du Plan et dont il a obtenu des propositions de la part des certains partis politiques n'est pas acceptée par la N-VA et le CD & V. Le rôle de Vandelanotte est renforcé par l'adjonction de duo BDW et Di Rupo, constituant ainsi un « triumvirat » pour des négociations qui n'aboutissent pas.

Au mois de février 2011, le roi nomme M. Reynders (MR) comme informateur sur le plan institutionnel et reçoit deux semaines pour effectuer sa mission de rapprochement des points de vue de partis politiques en vue de la formation d'un gouvernement. Comme il en est le cas au cours des mois passés, cette mission arrive à terme sans succès. Le 1<sup>er</sup> mars, Reynders présente son rapport au Roi. M. Beke (CD & V) est nommé « négociateur royal » en vue de relancer les négociations sur la réforme de l'Etat. Le 16 mars, M. Beke dépose son rapport intérimaire pendant que le climat politique se dégrade à la suite des désagréments de la N-VA qui n'accepte pas que le gouvernement démissionnaire de Leterme se soit occupé du budget pluriannuel que la Belgique doit présenter à l'Europe. La situation continue ainsi jusqu'en mai 2011 avec de petits progrès sans des avancées significatives. Le 12 mai, Beke dépose son rapport et demande sa démission. Le 16 mai, le Roi rencontre tous les 9 partis politiques importants et il nomme Di Rupo comme formateur. Dès lors, celui-ci s'efforce tant bien que mal de faire avancer des négociations en cherchant des compromis qui satisfassent tous les partis. Une tâche délicate qui a pris du temps. Les médias annoncent que les négociations avancent bien sur des points sensibles comme Bruxelles et « BHV ». Finalement, le mardi 6 décembre 2011, le gouvernement fédéral belge est constitué et prête serment devant le Roi : il est composé de 12 ministres et de 6 secrétaires d'état. Ce compromis fragile est

atteint après 540 jours. François Musseau a fait des commentaires sur le gouvernement d'Elio Di Rupo en ces termes :

« Dynamisé par cet accord et aiguillonné par les menaces des marchés qui ont fait s'envoler les taux d'intérêt, Elio Di Rupo a obtenu l'adhésion d'un grand nombre de partis politiques sur un plan d'économies de plus de 11 milliards d'euros, afin de ramener le déficit budgétaire sous la barre des 3 % en 2012. Puis il a formé un gouvernement aussi complexe que la Belgique, qui réunit socialistes, chrétiens-démocrates et libéraux, issus de six partis francophones et flamands. En un clin d'œil à l'élégance de son chef, la presse nationale a trouvé un nom à cet attelage précaire et miraculeux : le «gouvernement papillon». »

Même si à ce jour, le gouvernement fédéral a été constitué, il ne convient pas d'oublier le long temps d'attente qu'a vécu la Belgique pour s'en doter un, temps pendant lequel des traces ont laissé des sédiments « structur(ant), qu'on veuille ou non, un nombre croissant de chaînes signifiantes à connotation toujours plus raciste »<sup>21</sup>. Les difficultés à aboutir rapidement à un accord ont mis sur le piédestal un parti politique flamand, la N-VA qui a multiplié des obstructions, soit des positions tendant à bloquer plus qu'à faire avancer les négociations dans le sens de la formation d'un gouvernement de coalition<sup>22</sup>. Du reste, ce parti radical flamand de BDW n'est pas partie prenante de l'actuel gouvernement. Mais ceci n'est pas notre préoccupation ici. Voyons les récits expliquant cette crise.

---

21 Dirx, Paul, *op. cit.*, p. 9.

22 Paul Dirx a un autre point de vue sur la formation du gouvernement fédéral belge : ce fut pour calmer « la nervosité sur les marchés ». Le 10 novembre 2011, la Belgique s'étant engagée auprès de l'Union européenne à réduire son déficit budgétaire de 3 % en 2012 et à atteindre l'équilibre en 2015, mais n'ayant toujours pas de gouvernement pour s'y atteler, la Commission menace l'Etat d'une pénalité de 708 millions d'Euros. Le 25 novembre, l'agence de notation Standard & Poor's Ratings dégrade la note « AA+ » de la Belgique en « AA » (Fitch Ratings l'avait déjà fait en mai et Moody's montrait des signes d'impatience). », *op.cit.*, p.214.

## LA CRISE POLITIQUE EN BELGIQUE : DES MISES EN RECIT

Nous allons dérouler des explications telles qu'elles nous ont été présentées par des enquêtés au cours de différents entretiens. La structure des questions tournait autour de la compréhension de la situation de ce qui se passait dans l'impasse de la non-constitution du gouvernement fédéral belge. Pour nous permettre de dégager le sens dans le discours énoncé et récolté lors des entretiens, nous avons procédé à l'(auto)-identification des sujets parlants selon la catégorisation suivante : (1) wallon, (2) flamand, (3) bruxellois francophone, (4) bruxellois néerlandophone, (5) belge, (6) européen et (7) citoyen du monde. Selon cette catégorisation, il a été demandé aux locuteurs de s'identifier en alignant l'ordre d'importance d'attribution de l'identité. Cinq identités primordiales se dégagent ainsi : wallon, flamand, bruxellois francophone, bruxellois néerlandophone et bruxellois tout court. En deuxième position, l'attribution de l'identité suivante a été décelée : belge, européen et citoyen du monde.

### EXPLICATION N° 1 : LIMITES DE L'INGENIERIE INSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE DE LA CONSTRUCTION DE L'ETAT BELGE FEDERAL

Les récits des interviewés convergent sur cette hypothèse qui explique la crise de la formation du gouvernement en la liant aux limites de la « chirurgie institutionnelle et politique » mise en œuvre par la classe politique belge pour faire face aux multiples demandes de la réforme de l'Etat. Le système politique mis en place est trop complexe ; il a réussi à tenir la Belgique la logeant dans des équilibres qui en ont fait un Etat stable tout en étant fragile sociologiquement. Cette stabilité est assise sur des performances économiques la situant en des meilleures places dans le *ranking* industriel mondial.

Alex, 23 ans, célibataire résidant à Ixelle à Bruxelles, dit :

« La crise actuelle en Belgique est due à la complexité des institutions dans ce pays. Le changement des institutions peut aider à résoudre la situation. Il faut la simplification des institutions. L'Union européenne fonctionne avec moins des fonctionnaires(...) La Belgique peut s'en inspirer. Il faut réduire la machine administrative dans notre pays: soit entièrement pour les régions et les communautés, soit pour le fédéral ».

Crixel, 55 ans, résidant dans la Flandre Orientale à 15 km d'Anvers insiste sur la complexité des équilibres institutionnels dans lesquels les acteurs politiques belges ont dû évoluer depuis qu'ils se sont engagés dans la politique de la fédéralisation de la Belgique. Il dit :

« La Belgique est faite des compromis qui nécessitent beaucoup d'argent. C'est "la politique de la gaufre". Actuellement, ce qui donne lieu à cette crise, les institutions politiques belges souffrent d'inefficience. Il y a beaucoup d'inefficience. C'est encore pour trouver des équilibres qui satisfassent toute la classe politique représentée par des partis politiques que la mise en place du gouvernement fédéral traîne le pas. C'est une question d'ajustement institutionnel qui est en jeu. Cette question d'ajustement institutionnel est perçue par moi comme un débat technique. Mais pour beaucoup d'autres, il y a trop d'émotions, de sentiments. »

Cette chirurgie institutionnelle et politique de la Belgique fédérale repose sur la toute importance des partis politiques dont les différents responsables en viennent à être considérés comme des monarques démocrates mettant en place la « junte des présidents (des partis politiques) », selon les termes de Dirckx, et se réunissant dans des palaces pour résoudre les questions politiques de la Belgique loin du parlement. Paul Dirckx soulève cette problématique de la « partitocratie et de la polarisation » dont la Belgique est victime. La « démocratie de pacification » se déroule ainsi dans des hauts lieux, « dans le huis clos du Palais d'Egmont, l'une des multiples résidences feutrées où ils ont et auront toujours l'habitude de préparer l'avenir du pays<sup>23</sup>. »

---

23 Dirckx, Paul, *op. cit.*, pp. 74-88

L'ethnisation des partis politiques en Belgique a enfermé le peuple belge dans un face-à-face politique qui est perçu comme participant à ce complexe institutionnel qui démontre ses limites. C'est l'essentiel du récit donné par Hendrick, 45 ans, résidant à Gembloux, qui dit :

« La Belgique est complexe. Cette complexité se vit dans la vie des partis politiques. Il y a une division binaire des partis politiques selon la division linguistique entre les Flamands et les Wallons. Il n'y a plus d'espaces où les composantes de la Belgique peuvent évoluer ensemble ; les médias sont scindés ; il n'y a pas une chaîne de télévision belge 'nationale ou fédérale', c'est soit flamand, soit wallon. Ces équilibres tiennent à un bout de souffle. »

En fait, à relire entre les lignes les récits des interviewés, l'argument sur la complexité de la chirurgie institutionnelle de la Belgique s'emboîte avec une autre explication qui renvoie au « passé qui ne passe pas » ; c'est la bipolarisation ethnonationale de la Belgique dont la frontalité conduit à des positions contradictoires qui semblent résoudre le problème de la réforme de l'Etat belge tout en fragilisant l'Etat belge. Pour Wilfrid, un flamand de 35 ans vivant à Anvers, « l'impasse actuelle de l'Etat belge découle des multiples compromis complexes imaginés par les politiciens belges pour satisfaire aux demandes des uns et des autres. Ces compromis atteignent leur limite. Il faut une autre réforme de l'Etat belge. Peut-être moins d'institutions fédérales avec moins de pouvoir ; plus de pouvoirs financiers aux communautés. Une telle formule peut apaiser les extrémismes pleins de revendications sereines et hérétiques qui se profilent dans le camp de la NV-A. » Les explications sur les limites de l'imagination institutionnelle paraissent être partagées par tous les interviewés. Ces derniers n'hésitent pas de citer des questions techniques trop délicates comme celle de l'avenir de « Bruxelles Hall Vilvorde » (dit « BHV »). Une ligne de fracture dans l'explication de la crise belge liée à cette référence se lit et donne lieu à deux camps, nous voulons dire deux représentations

qui renvoient à deux identités qui s'affrontent dans le champ politique belge à côté de l'identité bruxelloise. Il s'agit de l'identité flamande et de l'identité wallonne (ou encore de l'identité de la communauté néerlandophone et celle de l'identité francophone).

En fait, les interviewés qui se sont définis comme étant de l'identité flamande et de l'identité bruxelloise sont ceux qui ont recouru à cette justification de la complexité institutionnelle de la Belgique (plus de 80 pour cent des interviewés à identité flamande et 70 pour cent des interviewés à identité bruxelloise). Les interviewés à identité wallonne n'acceptent pas cet argument de la complexité institutionnelle de la Belgique comme expliquant l'impasse dans la constitution du gouvernement fédéral belge. Pour ces derniers, il ne s'agit ni plus ni moins que de la revanche du nationalisme flamand qui veut régler les comptes aux Wallons.

## **EXPLICATION N° 2 : LA MONTEE DES « ETHNONATIONS BELGES » CONTRE « L'ETAT BELGE »**

Il ne s'agit pas de toutes les ethnonations belges, mais bel et bien de l'ethnonation flamande dont les performances économiques de la région mettent les acteurs politiques en situation de faire monter les enchères dans le contexte de la constitution du gouvernement fédéral. Ces enchères prennent la forme extrémiste avec la NV-A. La NV-A qui s'est imposée comme le parti le plus représentatif en Flandre a adopté ainsi le profil de sabotage de tout effort en vue de la constitution d'un gouvernement fédéral. Les obstructions que la NV-A a présentées tout au long de cinq cents jours sont considérées comme l'expression manifeste de la revanche des Flamands sur les Wallons, – des Flamands dont la région devient de plus en plus prospère alors que la Wallonie est de plus en plus pauvre.

Manning, un belge de 35 ans, vivant à Namur, trouve un sens à la crise institutionnelle du gouvernement fédéral en la reliant à la montée – et la revanche – du nationalisme flamand.

Et il présente cette explication dans ce récit :

« Aujourd'hui, il y a deux problèmes. Le premier problème est que la Belgique est devenue très complexe pour maintenir l'équilibre entre les deux principales composantes (soit les Flamands et les Wallons). Deuxièmement, à cause du pouvoir économique de la Flandre qui est mieux que celui de la Wallonie, le peuple flamand ressent un problème, comme si il donnait l'argent à la Wallonie. Les Flamands, pour des raisons historiques et en raison de leur actuelle position économique dominante, ne tolèrent pas cet état des choses. En Flandre, le plus grand parti qui est la NV-A, un parti nationaliste, défend des positions selon lesquelles le plus grand problème économique de la Belgique provient de la pauvreté de la Wallonie. Sans Wallonie, pas de problème en Belgique. Cette manière de voir les choses par la NV-A explique son extrémisme et retarde des consensus sur la composition du gouvernement fédéral. »

Une telle perception du rôle du nationalisme flamand est également saisie dans le récit de Manyickx, 23 ans, une belge vivant à Bruxelles, votant pour le parti Ecolo qui dit:

« La crise actuelle en Belgique est liée au nationalisme. C'est le nationalisme qui cache d'autres choses. Il y a des problèmes économiques, ceux de migration, le nationalisme cache d'autres problèmes. Le nationalisme est de plus en plus fort chez les Flamands que chez les Wallons. C'est la revanche du nationalisme flamand. Oui, on crée le passé que l'on veut. On peut recréer un passé pour justifier ce que l'on veut faire. Ce que dit de Wever n'est en rien différent du racisme. Il suffit de remplacer le mot Wallon par Marocain ou Turc pour comprendre que c'est un parti ayant des positions extrémistes. Ce parti veut en finir avec la Belgique. »

L'affrontement imaginé des deux ethnonations belges se déroule sous le mode du rappel de la domination du français comme langue pour la circulation de l'élite et d'insertion professionnelle alors que le flamand a été dévalorisé, considéré comme une langue des paysans. C'est auprès des sujets flamands interviewés que l'on retrouve ce renvoi à l'histoire, à un passé qui ne doit pas passer. Les Flamands qui ont vécu cette situation la racontent avec plus d'émotion que des jeunes flamands. Cathy,

une flamande de 75 ans, vit à Anvers ; elle a été au Congo où elle est née. Elle dit ainsi : « J'ai vécu assez bien à Bruxelles entre 1950 et 1960. Comme jeune, à cette époque, je vais dans un magasin en parlant français. Le vendeur appelle Juliette, sa femme en criant : "Juliette, viens, il y a une imbécile qui ne connaît pas le français". J'ai été envoyée pour acheter un magazine nationaliste flamand dans la librairie sur une rue. Le vendeur de la librairie m'a chassée en voulant me taper. » Renard, 68 ans, un flamingand vivant à Bruxelles ne se reconnaît aucun lien avec Bruxelles alors qu'il y vit depuis longtemps. Cette aversion pour Bruxelles, pourtant sa ville de vie, est expliquée en ces termes :

« Je ne peux pas vivre ma vie en tant que Flamand à Bruxelles parce que la majorité de la population est francophone. Cette population ignore la langue parlée par 60% de la population belge. On ne parle que le français et non le néerlandais. Ce n'est pas agréable. Vivre à Bruxelles comme néerlandophone et demander qu'on vous respecte est fatigant. Cette situation s'améliore certes. »

Ce dernier récit rappelle les remords dont souffrent certains Flamands vivant à Bruxelles dès lors qu'ils reconnaissent que Bruxelles qui fait partie de la Flandre est en train de perdre sa nature néerlandophone pour être francisé, ce qui accroît leur colère et par ricochet conduit à exacerber des positions anti-belges. Que la NV-A adopte des attitudes extrémistes, démontrant que ce parti en a assez de la Belgique, est appuyé par une frange importante des Flamands. Cette revanche du passé humiliant est appuyée au présent par la position dominante de la Flandre sur le plan économique. La Flandre est considérée comme foncièrement de droite tandis que la Wallonie est de gauche et la gauche devient un poids mort qui obstrue l'avancée de la Belgique vers plus de prospérité et de bien-être.

Plus le temps passait sans issue politique rapide, plus des sentiments d'identification ré-émergeaient donnant lieu à la disparition de l'identité belge effacée devant l'identité ethno-nationale flamande, l'identité ethno-nationale wallonne et l'identité



bruxelloise. Si les deux premières identités sont prédominantes auprès des Belges d'un certain âge avancé, l'identité bruxelloise se manifeste auprès des jeunes, que leur ascendance soit des parents flamands ou wallons. L'identité belge s'est effacée ; cet effacement a donné lieu en réaction à une campagne dont l'énoncé discursif a été la défense du sens du Belge. Un carnaval organisait des théâtres en lançant des cartes postales avec cette inscription, « sois Belge et tais-toi. » Comme ce fut le cas aux Etats-Unis après les attentats de septembre 2001 où la production pour vente et l'exhibition des drapeaux américains en tout espace public et privé devenait le marqueur du ré-enchantement identitaire<sup>24</sup>, de même en Belgique lors de cette crise, le drapeau belge était affiché sur des fenêtres de certaines maisons. Voici des commentaires d'un flamand âgé de 60 ans et vivant à Bruxelles :

« Vous savez, l'exhibition du drapeau belge a été faite plus par des Wallons que par des Flamands. Nous, les Flamands, on s'en fout d'être belge. » Une autre version sur l'identité belge est explicitée par cette flamande, Cathy, 65 ans qui dit : « Le sentiment d'être belge est beaucoup partagé par de Wallons. Chez les Flamands, on en parle à demi-mots. Le Flamand s'identifie à autre chose qu'au belge. Si l'identité belge est forte chez les Wallons, ce qu'ils ne veulent pas l'éclatement de la Belgique. Ils ne veulent pas qu'ils soient identifiés ou rattachés à la France. »

## CONCLUSION

C'est au plus fort de la crise de la constitution du gouvernement fédéral belge que nous avons procédé à la collecte des récits des Belges sur les représentations qu'ils se font de cet événement. En plongeant dans ce que pensent ceux qui ne parlent pas trop souvent, nous avons constaté que cette crise a

---

24 Huntington, Samuel, *Who are We ? The Challenges to America's National Identity*, New York, Simon & Schuster, 2004, pp. 3-4

fait éclater l'identité belge conduisant les gens à se définir soit au niveau infranational, disons le niveau ethno-national –wallon, flamand, bruxellois, bruxellois néerlandophone, bruxellois francophone, soit au niveau supranational –européen, citoyen du monde. La redécouverte de ces identités multiples n'évacue pas la prégnance de la frontalité entre deux identités –flamande et wallonne qui sont constitutives de l'Etat belge. Le contexte de la mondialisation et l'arrimage d'une Belgique bien industrialisée à l'Union européenne ont des conséquences sur la structuration de cet Etat qui se fonde sur les deux ethnations tout en étant engagé dans la voie des transferts des pouvoirs à des institutions européennes enferment l'Etat belge dans des logiques d'action contradictoires dont l'un des effets est qu'il va perdurer ; dans ce cas, le discours sur l'éclatement de la Belgique devient un référent qui renvoie à un signe d'une menace qui n'a pas un grand sens. Beaucoup d'interviewés ont dit que l'éclatement de la Belgique ne résoudra aucun problème et devra être complexe car il faut beaucoup de négociations pour gérer les problèmes de la dette de la Belgique et des consensus plus délicats les uns et les autres.

## BIBLIOGRAPHY

Boniface, P., (sous la direction de), *L'année stratégique 2010*, Paris, Dalloz & IRIS, 2009.

*Courrier International*, n° 1035 du 2 au 16 septembre 2010

Dirkx, P., *La concurrence ethnique. La Belgique, l'Europe et le néolibéralisme*, Broissieux, Editions du Croquant, 2012.

Fralon, J.-A., « De Louvain aux Fourons. La Flandre à mille temps », in *Courrier International*, n° 1035 du 2 au 16 septembre 2010, p.VIII.

Freccero, C., *Queer/Early/Modern*. Durham: Duke University Press, 2005.

Huntington, S., *Who are We ? The Challenges to America's National Identity*, New York, Simon & Schuster, 2004, pp. 3-4

Magnette, P., *Grandeur et misère de l'idée nationale. Entretien avec Jean Sloover*, Liège, Luc Pire Editions, 2011.

Ndiaye, P., *Léopold II*, Bruxelles, Edition Hatier, s.d.,

Roparz, M., « Triomphe des séparatistes flamands aux élections belges », in <http://www.franceinfo.fr/monde-europe-triomphe-des-separatistes-flamands-aux-elections-belges-454249-14-15.html> accédé le 22 novembre 2011

Stroobants, J.-P., « Gouvernement belge : un nouveau compromis de bon augure », in *Le Monde*, Paris, 26 septembre 2011, disponible online sur [www.monde.fr](http://www.monde.fr) accédé en date du 20 novembre 2011.

Trefon, T., *Parcours administratifs dans un Etat en faillite*, Paris & Bruxelles, Editions Harmattan, 2007.

Valence, A., *Les représentations sociales*, Bruxelles, Editions de Boeck, 2010, p.34.

Vandermotten, C., La crise de l'Etat belge, texte disponible online [www.geopolitics.com](http://www.geopolitics.com) accédé le 19 novembre 2011.

Van de Woestyne, F., « Séparatisme. Mais que cherche vraiment De Wever ? », in *Courrier International*, n° 1035, du 2 au 8 septembre 2010, p. VI.

Welkenhuyzen, J.-V., « Le problème belge vu par Charles de Gaulle », in *Revue générale*, novembre 1983, pp.33-49.

[www.rtb.be/info/belgique](http://www.rtb.be/info/belgique) sur la visite de Kris Peeters en Afrique du Sud, accès le 09 juillet 2012

Zamora, D., « La crise belge vue par les médias », Acrimed, 4 mai 2011 (<http://www.Acrimed.org/article3586.html>)

**Recebido em 09/10/2012.**

**Aprovado em 17/02/2013**

